

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 26 Mars 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : GARNERET Jérôme

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Claude HENRIOT

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 19 Février 2010, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Informations importantes

Le Maire relate au Conseil Municipal, les éléments d'information suivants :

Au cours de la dernière rencontre en date du 16 Mars dernier avec Mme BERNARD-MICHELOT, correspondante M.S.A. pour le département du Doubs, chargé des projets « MARPA », celle-ci nous informe que la collaboration sur un projet de « MARPA », ne peut se poursuivre sur notre commune pour les raisons suivantes :

La commune de Villers St Martin ne possède à ce jour aucun commerce et autres services de proximité, lui permettant de répondre au cahier des charges exigeant et incontournable dans l'élaboration du « concept MARPA ». La réalisation d'une telle structure, repose essentiellement sur la certitude de pouvoir assurer l'équilibre économique nécessaire, par rapport à la maitrise du montant de la redevance des résidents.

Dans un réel contexte de difficultés économiques, les responsables nationaux de la MSA formulent au travers de ce renoncement, une rigoureuse réserve et une légitime prudence, dans la création de projet de cette envergure.

Le Maire et le Conseil Municipal prennent acte de cette décision.

Le Maire sollicite du Conseil, l'autorisation de rechercher d'autres pistes, ainsi que l'autorisation de continuer les négociations avec le propriétaire du site convoité, au centre du village. Le conseil se prononce favorablement pour la poursuite de ce dossier.

2. Présentation du budget primitif 2010

Le Maire rappelle l'importance et les résultantes que revêtent la présentation et le vote du budget primitif, pour une commune, quelle que soit sa capacité. C'est un acte politique, par lequel le Maire engage et défend sa volonté et ses espoirs d'entreprendre pour ce qu'il croit bon, pour le bien-être de l'ensemble de sa population.

Le Maire, aidé par le 1^{ER} Adjoint, en charge des finances locales, présentent et commentent la maquette budgétaire pour cette année 2010. Il est proposé dans ce budget une majoration des taux à hauteur de 5%. Cette augmentation, rapportée à l'habitant, représente la somme moyenne de 12 €. Une analyse menée sur 6 communes voisines, de strate de population à peu près similaire, fait ressortir qu'en moyenne notre commune se situe encore au-dessous de nos voisins, malgré cette majoration de 5%.

Suite au débat « Questions Réponses », le Maire sollicite le vote du Conseil Municipal qui se prononce à l'unanimité :

Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 0 voix

3. Présentation des budgets annexes 2010

Suite à la présentation des 3 budgets annexes concernant :

Le budget Assainissement, le budget (Ex Marpa), le budget CCAS,

Le Maire sollicite les suffrages des Conseillers, à savoir :

Budget assainissement

Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 0 voix

Budget (Ex Marpa)

Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 0 voix

Budget CCAS

Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 0 voix

4. Questions Diverses

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'option du revêtement à adopter pour la réfection des chemins dits « ruraux ».

<u>1^{ère} Option</u>: Délignement, Reprofilage bitumeux, bi-couche en surface de roulement 2^{ème} Option: Délignement, Reprofilage bitumeux, Couche de roulement en enrobé (5cm).

Plusieurs conseillers émettent la volonté de privilégier à l'avenir la 1^{ère} Option pour tous les chemins « ruraux », et d'adopter la 2^{ème} Option pour toutes les voies communales.

Mis au vote, cette volonté est adoptée à la majorité, à savoir :

Pour = 7 voix Contre = 3 voix Abstention = 0 voix

La délibération, autorisant le Maire à engager et financer les travaux de voirie prévus au budget 2010 est acceptée à l'unanimité. Cette délibération est indispensable pour le dossier « Demande de subvention », prochainement transmis au Conseil Général.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 50